

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Le budget à la Chambre. — L'accident du « Iéna ».

Le budget est toujours en chantier. La Chambre y travaille avec toute la rapidité possible mais il reste encore les gros ministères à examiner : guerre, marine et le projet de recettes à établir.

Des incidents de séance retardent aussi le vote de la loi sur la dévolution des biens. Les attaques de la droite deviennent de plus en plus vives et c'est le ministre des cultes, ancien rapporteur de la loi de séparation qui est le point de mire de tous les projectiles. Il arrive même que les arguments sont remplacés par les insultes.

Au Sénat le travail est lent, faute de besoins préparés. On a discuté les conclusions de la commission chargée d'enquêter sur la catastrophe de l'« Iéna ». C'était assez vain puisque rien n'a permis d'établir la cause réelle de l'accident : mauvaise qualité des poudres ou incurie du commandement ou maladresse d'un marin. Il a été convenu qu'on améliorerait la qualité des poudres.

En attendant le bloc du budget, la Commission des finances a examiné les chapitres déjà votés par la Chambre.

Au Maroc, la côte atlantique semble entrer dans l'ère du calme qui permettra à la police franco-espagnole de s'organiser. Les affaires reprennent assez vite même à Casablanca sous la protection de la garnison bien installée en dehors de la ville.

A L'ÉTRANGER

La Douma russe. — La révolution au Portugal.

La Douma fait peu parler d'elle. Après la vérification des pouvoirs, la discussion de l'adresse au trône a été entamée. On pensait que l'expression d'autocratie ne serait pas employée par le projet de la commission, mais la droite a fini par l'emporter dans ses prétentions. Et il y a dans ce fait une indication formelle sur la valeur politique de cette assemblée.

La Douma cesse ainsi d'être représentation d'un peuple souverain et passe de son plein gré au rang d'un simple Conseil monarchique.

Au Portugal l'agitation croît et l'on parle de révolution. On sait qu'il existe un grave différend entre deux catégories de monarchistes représentés les uns par la dynastie régnante, les autres par le prétendant d'une branche cadette. Le roi Carlos a confié la défense de son trône à M. Franco, président du conseil, qui a pris des mesures dictatoriales en violation de la Constitution : suppression de journaux, réunions interdites. Les républicains essaient de profiter de l'effervescence pour accroître leurs forces, mais il serait prématuré de croire que le Portugal va passer tout de suite au régime de la souveraineté populaire.

LES RETRAITES

Le Conseil des ministres a délibéré plusieurs fois, ces jours derniers, sur la question des retraites ouvrières. M. Viviani, dans un discours, qu'il a prononcé au Conseil supérieur de la Mutualité, a déclaré qu'il allait faire tous ses efforts pour que le Sénat entame aussitôt que possible la discussion de cette grande question.

On peut donc dire qu'avant peu de temps, cette loi des retraites ouvrières et paysannes accaparrera l'opinion publique. C'est dans la séance du 23 février 1906 que la Chambre adopta l'ensemble du projet de loi que le Sénat étudie. La majorité fut énorme. Cinq voix seulement se prononcèrent contre l'ensemble. Les études qui précéderont la discussion furent longues et minutieuses. Les débats qui précéderont l'adoption furent longs et passionnés.

Le projet fut enfin envoyé au Sénat et la commission chargée de l'étudier pour le présenter à la haute Assemblée, a commencé par une grande enquête aujourd'hui terminée. Les ministres des finances et du travail ont fourni à ses membres tous les chiffres, tous les renseignements, tous les éclaircissements qui leur ont été demandés. Le dernier conseil des ministres a décidé que le président du Conseil, accompagné de MM. Caillaux et Viviani, se rendraient devant les commissaires pour exposer en détail les vues du gouvernement. Le communiqué laissait entendre que les trois ministres insisteraient vivement pour que la commission fasse déposer au plus tôt son rapport et pour que le Sénat soit appelé à délibérer sans retard. Il faut espérer que la visite des trois ministres aura pour effet d'éveiller l'ardeur un peu assoupie des commissaires qui ne paraissent pas trop pressés d'aboutir.

La raison de ces lenteurs calculées est connue. La majorité des membres de la commission est hostile à la réforme que la majorité du Sénat, au contraire, votera certainement. Aussi les commissaires sont-ils peu désireux d'avancer l'heure de la discussion. Dans ce débat, il est bien certain que le gouvernement devra lutter contre le rapporteur, ce qui compliquera beaucoup sa tâche. Mais, soutenu par les républicains du Sénat, il la mènera à bonne fin.

M. Monis, ancien garde des sceaux du ministère Waldeck-Rousseau, répondait l'autre jour à un de nos confrères qui l'interviewait sur cette question : « Je suis absolument sûr du succès final de la loi devant le Sénat. Le Sénat est beaucoup plus avancé qu'on ne croit généralement. Il ne sera pas difficile au gouvernement de dégager la majorité ». M. Monis est convaincu que le principe de l'obligation — qui est à la base du projet adopté à la Chambre — sera finalement voté par le Sénat.

Dans le discours qu'il prononça le 22 février 1906 — discours dont la Chambre vota l'affichage — M. Millerand, président de la commission qui avait étudié le projet disait :

« Tous les salariés de France — 12 millions au bas mot — vont se voir constituer à soixante ans une retraite qui, formée par un prélèvement de 2 pour cent sur leurs salaires et par une cotisation égale de leurs employeurs est, si elle n'atteint pas 360 francs, portée à cette somme par une majoration de l'Etat. Tous les ouvriers dont le salaire n'atteint pas 1 fr. 50 sont dispensés du prélèvement ».

Tel est, résumée en une phrase, l'œuvre que les républicains s'efforcent d'accomplir. Elle est formidable, et M. Jules Rôché accusa M. Millerand de se laisser guider par des considérations « sentimentales ». M. Millerand répondit :

« La misère n'empeche pas seulement notre sensibilité, elle indigné notre raison. C'est parce que nous sommes ardemment dévoués à la grandeur de notre pays, c'est parce que nous ne mettons rien au-dessus d'elle, que

nous voulons, d'une volonté passionnée, tout faire pour augmenter sans cesse la valeur matérielle, intellectuelle et morale de ses enfants ».

Et il nous semble qu'à cela il y a peu de chose à ajouter. Personne ne conteste que l'œuvre soit très difficile à réaliser. Il faut donc travailler, et le plus tôt possible, à résoudre ces difficultés.

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 29 novembre 1907 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. CRUPPI VICE-PRÉSIDENT

La Chambre aborde la discussion du budget de la marine.

M. Guieysse demande la nomination d'une commission de réorganisation de la marine, mais il combat la réduction des arsenaux.

M. Louis Martin critique le projet relatif à la loi organique proposée pour la marine et il proteste contre la campagne menée contre les ouvriers des ports.

M. Ferrero relève les accusations injustes, dit-il, qu'on a portées contre les ouvriers des arsenaux.

M. Benazet voudrait que des sacrifices soient faits pour conserver à la France son rang dans le monde et son empire colonial.

M. Le Bail fait entendre des critiques sur l'organisation de notre marine.

Séance de l'après-midi PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Ribot parle sur les incidents marocains. Il demande au gouvernement quelles mesures il a prises pour assurer la sécurité de nos troupes au Maroc, et quelles mesures il a prises pour châtier la tribu des Beni-Snassen. Y a-t-il à Casablanca des forces suffisantes pour ne pas rester seulement sur la défensive ?

M. le ministre de la guerre répond que la France a le droit de régler elle-même les incidents comme ceux qui se sont produits ; il indique l'état d'effervescence de la tribu des Beni-Snassen et rappelle les incidents qui se sont produits : les forces sont suffisantes au Maroc.

Ces explications données, une motion de M. Sembat tendant à la transformation de la question en interpellation est rejetée.

La Chambre reprend la discussion du budget de la marine.

M. Flaudin se félicite du relèvement de crédit de un million pour la solde de la manœuvre ; il demande pour la marine une nouvelle loi de recrutement et s'élève contre le système suranné des inscrits maritimes.

M. Dupourqué dit que la France n'a pas de politique navale ; il préconise la suppression de l'inscription maritime.

M. l'amiral Bienaimé fait entendre diverses critiques sans intérêt.

M. Chaumet, rapporteur, soutient les conclusions de son rapport ; il croit les arsenaux nécessaires au point de vue militaire et économique, et il parle de la réorganisation de la marine.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 29 novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE VICE-PRÉSIDENT

Dans la séance du matin la Chambre reprend la discussion du budget de la marine ; M. Thomson parle des arsenaux et répond aux divers orateurs.

Dans la séance de l'après-midi, présidée par M. Brisson, la Chambre reprend la discussion du budget de la marine qui est rapidement voté et elle entreprend ensuite la discussion du budget de la guerre.

M. Varenne parle au sujet de la répartition de la classe 1908, répartition qu'il voudrait subdivisionnaire.

M. le ministre de la guerre répond à M. Varenne qui dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à rétablir cette répartition.

Par 345 voix contre 131, cette motion est rejetée.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 29 novembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à l'ouverture et à l'annulation de crédits.

M. Rioa pose une question relative aux affaires du Maroc.

M. Caillaux donne les explications nécessaires et le projet de loi est voté.

Un violent incident se produit entre M. Savary et M. Delahaye dont le bon sens n'est guère prouvé.

Il y a eu échange de témoins entre ces deux sénateurs.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

La Volga gelée. Pertes énormes.

Par suite de gelées subites, de nombreux vapeurs se trouvent pris dans les glaces à l'embouchure de la Volga. Ils sont chargés de 2 millions de pouds de naphthé. Les pertes sont énormes.

A la Douma. Une adresse de la droite. L'extrême droite a décidé d'élaborer une adresse spéciale, et de solliciter du tsar une audience pour la lui présenter.

Le prince

C'est l'été. Dans les bœufs du musée océanographique les pieuvres meurent de chaleur ; les méduses ressemblent à de vieux chiffons. Les journaux de Monte-Carlo, à bout de copie, publient des articles sur la carbogénèse des végétaux.

Le prince est en croisière, sous des climats moins lourds aux penseurs. Il fait des sondages plus heureux que ceux de M. Caillaux. Au Spitzberg, il chasse ; il prend vivant un couple de jolis renards bleus.

Il n'est pas pour rien seigneur d'un pays où l'on sait lier le goût des plaisirs au sens pratique de la vie. Il prend soin d'une capture dont les fourrures coûteuses rapporteront de sérieux bénéfices, et la ramène en France.

Sur la « Princesse Alice » (est-ce l'ordre des requins qu'on empaille ou le voisinage impressionnant des attachés au Cabinet scientifique ?) la femmele décède. Le prince ne s'en console que le jour où il apprend qu'il en est une autre au Jardin des Plantes.

Il demande aussitôt à nos bureaucrates de favoriser l'union du mâle qui lui reste avec la pensionnaire de l'Etat.

Les ronds de cuir lui indiquent le chemin à suivre. C'est la voie douloureuse. Les stations en sont marquées par des feuilles à remplir et des séjours dans les antichambres.

L'autorisation allait être accordée, quand le ministère fut pris de panique. Un mouvement d'opinion était à craindre. A l'approche des discussions budgétaires pouvait-on fournir une telle plate-forme à l'opposition ? Que dirait M. Contant si l'on employait les deniers publics à satisfaire les caprices des despotes ?

Il fallait que l'auguste solliciteur fit un geste noble et désintéressé qui prévint en sa faveur notre démocratie.

Un de nos ministres fut désigné pour cette démarche délicate. Il fut éloquent, il fut habile.

« Au moment, dit-il, où le tsar ami accorde une constitution à son peuple, ne ferez-vous rien pour le vôtre ? Sa situation entre deux nations depuis si longtemps dans la voie du progrès l'a préparé à la liberté... »

Le prince comprit. C'était l'ultimatum. Entre le pouvoir absolu et la propagation des renards bleus, il n'hésita pas.

« C'est bien ! dit-il simplement, j'aurais, moi aussi, ma Douma... » Il va l'avoir. Elle s'appellera modestement Syndicat d'initiative. Ses

membres seront élus par le Gouverneur général. Elle aura le droit d'émettre des vœux. Le premier qu'elle présentera, ce sera celui de l'établissement d'un impôt foncier.

Pince-sans-rire

C'est le surnom de l'ambassadeur chinois à Washington, Wu-Ting-Fang. Il occupa déjà ce poste de 1897 à 1902 et il y retourne. Il avait encouru la défaveur de l'impératrice douairière à cause de sa diplomatie trop avancée. Il redevient l'homme de la situation, maintenant que la Chine quitte la routine politique et va de l'avant. Wu est un diplomate doublé d'un humoriste. Il a de l'esprit jusqu'au bout de ses ongles, qui sont longs.

D'ordinaire sa réplique toujours prompte est mordante. Un interviewer américain le questionnait, à la Maison Blanche, sur la corruption de l'administration chinoise.

— On exagère, répartit Wu, en dissimulant le feu de son regard sous ses lunettes d'or. C'est vrai, nous avons bien quelques corrompus. Ah ! si nous avions des fonctionnaires intégrés comme les vôtres !

C'était le moment où l'on condamnait des sénateurs américains pour concussion.

Une autre fois, on avait invité Wu à un banquet du Lotus Club à New-York. Au dessert, on lui demanda des autographes.

— Volontiers.

Et, sur le champ, il traça sur les menus des caractères chinois au-dessous de chaque nom d'invité.

Lorsqu'on les traduisit, les mines s'allongèrent.

Wu avait fait la caricature par écrit de chacun des convives et les traducteurs purent lire : — Oh ! ce gros nez ! — Oh ! ce genou ! — Oh ! cette panse !

Wu à soixante ans et il les porte allègrement ; il est né à Hong-Kong en 1847. Il est très instruit et a publié plusieurs ouvrages. Son maître, en politique, Li-Hung-Chang, a en lui le meilleur des élèves.

Wu a l'apparence d'un bonhomme inoffensif au geste paternel. Mais ceux qui le connaissent bien disent à son approche :

— Gare à sa langue !

Elle est, en effet, très acérée.

Ce pince-sans-rire est, au vrai, un Swift chinois.

(Du Cri de Paris).

Magistrat de province

De quel Carpentras vient ce magistrat parisien qui fut, ces jours-ci, le héros d'une aventure grotesque sur la plate-forme de « l'omnibus bleu » ? S'agit-il de l'omnibus Gare-St-Lazare-place St-Michel, qui fréquente la gent judiciaire ?

Comme le conducteur était monté à l'impériale, le magistrat voulut faire arrêter lui-même la voiture et tira le bouton du tableau appendu à l'entrée : une sonnerie retentit, mais la voiture n'arrêta pas.

Il tira de nouveau le bouton « Omnibus, loin d'arrêter, accéléra l'allure... »

Il tira encore deux, trois fois : la sonnerie fonctionnait régulièrement et le cocher n'obéissait toujours pas.

Lors, le conducteur descendit de l'impériale et surprit le voyageur toujours appendu au tableau :

— Que faites-vous ? lui dit-il.

— Vous le voyez, je veux faire arrêter la voiture pour descendre.

Le voyageur s'était imaginé que le bouton du tableau enregistreur communiquait avec le cocher ; il avait confondu avec la poire du cordon d'arrêt.

La véritable poire, en l'espèce, fut le voyageur qui s'étant sonné lui-même six fois, dut verser trente-six sous dans la sacoche du conducteur.

(Du Cri de Paris).

INFORMATIONS

Au Maroc

Nouvel envahissement en territoire français

Le 27 novembre, avant l'arrivée des renforts de la légion étrangère envoyés au lieutenant Maire-Sébille, les Marocains qui nous attaquent, firent une nouvelle incursion, franchirent le Kiss et attaquèrent le poste de Bab-el-Asa.

Le lieutenant Maire-Sébille, avec 40 gnomiers soutenus par 60 tirailleurs, tint tête aux agresseurs. On n'a aucune nouvelle sur l'issue de cet engagement.

A la suite de l'incursion des Marocains sur le territoire français, l'alarme fut vive à Nemours, mais la population a repris son sang-froid. Toutes les mesures sont prises pour protéger efficacement la frontière.

Malgré la valeur et la bravoure de sa petite troupe, le lieutenant Sébille, qui ne pouvait se dissimuler ce que la situation avait de critique, a fait appeler des renforts pendant que l'action se déroulait.

On a répondu à l'appel du lieutenant Sébille en envoyant aussitôt des renforts de Sidi-Bou-Djenam et Nemours, ainsi que des approvisionnements en munitions : Sidi-Bou-Djenam devenait en même temps un centre de concentration qui recevait rapidement un demi-escadron venant d'Oudjda, commandé par le capitaine Boret, de la 11^e compagnie de la légion, etc. De Turenne et Oudjda partaient successivement d'autres troupes de renfort. Les troupes françaises ont pu alors reprendre l'offensive. Elles ont chassé les Marocains du poste de Bab-el-Asa et les ont repoussés de l'autre côté de la frontière.

Nos pertes

Dans l'attaque contre nos troupes, à Bab-el-Asa, nous avons eu dix tirailleurs tués et plusieurs blessés. Le lieutenant de Saint-Hilaire est parmi les tués. Le capitaine Deville a été blessé.

Au total, nous avons douze morts et seize blessés.

Le lieutenant Blondin de Saint-Hilaire, qui vient d'être tué glorieusement, appartenait au 2^e régiment de tirailleurs algériens.

On prêche la Guerre sainte

D'après des nouvelles qui viennent d'arriver de Méllila (via Carthagène), une grande surexcitation règne, parmi les tribus marocaines de la frontière algérienne. La guerre sainte est ouvertement prêchée dans tous les douars, et de grandes concentrations d'hommes armés s'opèrent à peu de distance du Kiss. Les Marocains déclarent qu'ils reprendront Oudjda à tout prix, et qu'ils envahiront l'Algérie pour en chasser les roumis et exterminer les Français.

Les tribus qui reconnaissent l'autorité du roghi sont également agitées, et voudraient prendre part au mouvement ; mais le prétendant lui-même s'efforce de les calmer et de leur faire comprendre le danger et l'inutilité de la guerre avec la France, qui possède des milliers de canons à tir rapide.

En attendant, les autorités espagnoles prennent toutes les précautions nécessaires pour repousser une attaque contre Méllila.

M. Clemenceau et la réforme électorale

Entendu par le groupe des réformes électorales de la Chambre, M. Clemenceau a déclaré qu'il ne lui paraissait pas qu'un débat pût s'engager sur la question avant les dix-huit derniers mois qui précéderont la fin de la législature.

Sur le fond de la question, M. Clemenceau a déclaré qu'il ne pouvait à l'heure actuelle, faire connaître l'avis du gouvernement, le conseil des ministres n'ayant pas encore délibéré sur la réforme électorale et les diverses modalités de son régime. Toute

fois, à titre personnel et sans engager l'avis de cabinet, M. Clemenceau a rappelé qu'il a toujours été et qu'il reste partisan du scrutin de liste, et qu'en 1889 il a voté contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, que proposait le cabinet.

M. Clemenceau s'est enfin déclaré prêt à fournir au groupe tous les renseignements qui lui seraient nécessaires pour préparer une proposition de pérennité des circonscriptions, et, par voie de conséquence, de réduction du nombre des députés.

La réduction des 28 jours

Voici le texte des articles additionnels à la loi de finances proposés par M. Gervais pour la réduction des 28 jours.

Art. 1^{er}. — Les deux premiers paragraphes de l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, sur le recrutement de l'armée sont modifiés ainsi qu'il suit :

Les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis, pendant leur temps de service dans ladite réserve, à prendre part à deux manœuvres, la première d'une durée de 21 jours, la seconde d'une durée de 15 jours.

Les hommes de l'armée territoriale sont assujettis à une période d'exercice d'une durée de 7 jours.

Art. 2. — L'article 41 de la loi susvisée du 21 mars 1905 est complétée par l'adjonction d'un paragraphe ainsi conçu :

Au cas où, nonobstant les dispositions du présent article, les soutiens indispensables de famille seraient appelés sous les drapeaux comme excédant les 6 p. 100 prévus ci-dessus, il serait alloué à leur famille une indemnité journalière de un franc augmentée d'autant de fois 0 fr. 25 qu'un réserviste ou territorial aura d'enfants : les communes contribueront à cette indemnité pour 5 p. 100 les départements pour 19 p. 100 et l'Etat pour 85 p. 100.

Fédération nationale de la mutualité

L'assemblée générale annuelle de la Fédération nationale de la Mutualité s'est ouverte mercredi sous la présidence de M. Emile Loubet. L'ancien président de la République a, en termes élogieux félicité de leur dévouement à la grande œuvre mutualiste les nombreux délégués qui sont venus de tous les points de la France pour participer à l'effort du comité central de la Fédération. Il a montré l'intérêt qu'il y avait pour la paix sociale à étendre l'action des œuvres d'assistance et de prévoyance créées et encouragées par la Fédération nationale.

M. Jules Siegfried, président du groupe mutualiste à la Chambre, a assuré la Fédération du concours de ce groupe.

M. Léopold Mabilleau, président de la Fédération, a présenté un intéressant rapport sur l'effort de propagande accompli pendant le dernier exercice.

MM. Jean Hébrard, secrétaire général, et Leven, trésorier, ont fait approuver un rapport moral et un rapport financier.

L'assemblée a procédé ensuite au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration de la Fédération nationale. Les membres sortants ont été réélus. Trois nouveaux administrateurs ont été nommés. MM. Raymond Thomas, président de l'Union de Lot-et-Garonne ; Gély, président de l'Union de la Haute-Garonne, et le docteur Toussaint, d'Argenteuil (Seine).

Manifestation francophile

M. d'Anthouard, ministre de France à Rio Janeiro, est parti sur la Cor-

dillère pour la France. Les représentants du gouvernement et de nombreuses personnalités l'ont accompagné à l'embarcadere. Par une attention spéciale, le gouvernement a fait rendre les honneurs militaires au ministre. La musique de la flotte a joué la « Marseillaise » à l'arsenal de la marine, où M. d'Anthouard s'est embarqué. Le ministre de France sera de retour à Rio, le 1^{er} mars prochain.

Les Bijoux d'une Reine

L'appel intenté par les créanciers de la princesse Louise contre le récent jugement lui accordant un nouveau délai pour la vente publique des bijoux lui revenant de l'héritage de sa mère, est venu devant la cour.

Au cours des plaidoiries, il a été donné lecture d'une lettre de la princesse protestant contre la vente des reliques laissées par sa mère :

« Je me suis tue jusqu'à présent, dit-elle, pour éviter tout scandale autour de la mémoire vénérée de ma mère. Ce scandale, on l'a néanmoins provoqué ; on l'aura. Dans cette affaire, lorsqu'il s'est agi de ma personne ou à foulé aux pieds tout droit, toute justice. Au surplus, si mes créanciers l'avaient certainement voulu, ils seraient depuis 1898, en possession de leur argent, car mon contrat de mariage stipule que c'est au prince de Cobourg qu'incombait l'entretien de ma personne et de ma maison selon mon rang. »

La princesse ajoute :

« Lors de mon mariage, célébré en si grande pompe à Bruxelles, qui se serait douté que le jour viendrait où seraient liquidés publiquement les bijoux de la souveraine pour payer les toilettes et les bijoux portés par sa fille à une cour étrangère ? »

Les débats continueront lundi prochain.

On dit que la princesse a l'intention d'assigner son tuteur et le prince de Cobourg en reddition des comptes de tutelle.

Petites Nouvelles

La reine de Portugal est arrivée jeudi soir à Paris.

Le gouvernement de l'Inde va consacrer 766 656 livres sterling pour combattre la famine qui sévit dans la colonie.

Mme Zola qui était à Rome depuis un mois, a été dévalisée par de hardis cambrioleurs qui ont pénétré dans l'appartement de l'hôtel qu'elle occupait et lui ont dérobé des objets auxquels elle tenait tout particulièrement et qui constituaient pour elle des souvenirs inestimables.

Ainsi qu'on le faisait prévoir, Ullmo, l'enseigne de vaisseau inculpé d'espionnage est renvoyé devant un conseil de guerre qui siègera sur un navire de l'escadre.

Quatre missionnaires mormons ont été expulsés de Leipzig où ils tentaient de propager leurs doctrines.

La cour d'assises de Blois a condamné jeudi à la peine de mort le nommé Leborre, élève en pharmacie, qui avait empoisonné son patron.

On commence dans les environs de Pétersbourg, les essais d'un aéroplane militaire dont la vitesse serait de 12 mètres à la seconde.

La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a condamné à mort le nommé Pierre Chiti, âgé de 18 ans, né en Italie, pour assassinat du sieur Salvati et tentative d'assassinat sur les sieurs Scanapocco et Guilliani, commis à Marseille le 26 mars 1907. A prononcé de l'arrêt, le condamné s'est écrié : « Je demande la loi Bérenger ! »

Marion, le receveur général, recueillit la succession de son frère le président et madame Marion celle de son frère le colonel de gendarmerie. En 1814, le receveur général éprouva des revers. Il mourut en même temps que l'Empire, mais sa veuve trouva quinze mille francs de rentes dans les débris de ces diverses fortunes accumulées. Le colonel de gendarmerie Giguët avait laissé son bien à sa sœur, en apprenant le mariage de son frère l'artilleur, qui, vers 1806, épousa l'une des filles d'un riche banquier de Hambourg. On sait quel fut l'engouement de l'Europe pour les sublimes troupiers de l'empereur Napoléon.

En 1814, madame Marion, quasi-ruinée revint habiter Arcis, sa patrie, où elle acheta, sur la Grande-Place, l'une des plus belles maisons de la ville, et dont la situation indique une ancienne dépendance du château. Habitée à recevoir beaucoup de monde à Troyes, où régnait le receveur général, son salon fut ouvert aux notabilités du parti libéral d'Arcis. Une femme accoutumée aux avantages d'une royauté de salon, n'y renonce pas facilement. De toutes les habitudes, celles de la vanité sont les plus tenaces.

Bonapartiste, puis libéral, car, par une des plus étranges métamorphoses, les soldats de Napoléon devinrent presque tous amoureux du système constitution-

nel, le colonel Giguët fut, pendant la Restauration, le président naturel du comité directeur d'Arcis, qui se composa du notaire Grévin, de son gendre Beauvisage et de Varlet fils, le premier médecin d'Arcis, beau-frère de Grévin, et de quelques autres notabilités libérales.

— Si notre cher enfant n'est pas nommé, dit madame Marion après avoir regardé dans l'antichambre et dans le jardin pour voir si personne ne pouvait l'écouter, il n'aura pas mademoiselle Beauvisage ; car, il y a pour lui, dans le succès de sa candidature, un mariage avec Cécile.

— Cécile ?... fit le vieillard en ouvrant les yeux et regardant sa sœur d'un air de stupefaction.

— Il n'y a peut-être que vous dans tout le département, mon frère, qui puissiez oublier la dot et les espérances de mademoiselle Beauvisage.

CHRONIQUE LOCALE

Ses calculs

Le Conseiller-girouette est malin en diable : et s'il n'a guère usé des mathématiques pour la pose des bois et madiers il en abuse aujourd'hui pour prouver par a + b que le département du Lot compte moins de représentants réactionnaires que le département de Maine-et-Loire.

Tout cela au sujet de la manufacture des tabacs qui vient d'être accordée à la ville d'Angers.

Nous disions que si Cahors n'avait pu avoir la manufacture des tabacs aux lieu et place de la ville d'Angers, c'était parce que les renégats Béral et Rey, le député clercal Bourdin n'avaient pas bronché et avaient laissé la municipalité et les délégués du commerce cadurcien se débrouiller seules, ou que si les trois anabaptistes s'en étaient occupés, leur influence avait été nulle.

Le conseiller-girouette Cagnac dont l'esprit est aussi subtil qu'un madière, malgré tout ce qu'il est dit par ceux dont il fait les besognes sans se soucier des siennes, le conseiller-girouette, disons-nous, a trouvé réponse.

Le département de Maine-et-Loire compte 3 représentants républicains, 1 progressiste, 7 réactionnaires dont 2 monarchistes, et c'est ce département-là, dit-il, qui a eu gain de cause alors que le département du Lot compte 3 républicains radicaux-socialistes, contre « 3 vils réactionnaires renégats ».

Le raisonnement du conseiller-girouette serait exquis, si la manufacture de tabacs était profitable à tout un département : mais il se trouve qu'une ville seule profite de cette installation.

Or, la ville d'Angers compte comme représentants 2 radicaux, M. Gauvin et M. Gioux alors que Cahors compte 3 élus cléricaux.

Et puis, en supposant que les réactionnaires de Maine-et-Loire aient obtenu la faveur considérable qu'est la construction d'une manufacture des tabacs, cela prouve que ses représentants se sont occupés activement, loyalement des intérêts de leur ville, ce que n'ont pas fait en faveur de Cahors les trois anabaptistes.

Que le Conseiller-girouette le veuille ou ne le veuille pas, il est obligé d'admettre que ses trois amis — oh ! oh ! — n'ont rien fait et ne peuvent rien faire pour Cahors parce que leur chef, le sénateur Béral ne saurait jurer d'aucune considération ni politique ni morale auprès d'un gouvernement composé d'honnêtes gens.

Et il faut être un politicien de la trempe du Conseiller-girouette pour tenter d'innocenter dans une affaire capitale pour notre ville, trois parlementaires dont le quotient fournit zéro même en ajoutant celui de la personnalité du Conseiller-girouette dont on connaît la droiture, la franchise, la loyauté politiques !

Car n'est-ce pas honteux que de voir ce politicien qui osa un jour s'intituler chef du parti socialiste cadurcien embrasser les... genoux de gens sans conviction, de trafiquants et de détresseurs de bas de laine comme le hideux sénateur panamitarde !

A-t-il, ce Conseiller-girouette, conscience du rôle qu'on lui fait jouer et qu'il joue ? Se souvient-il ? Hélas !

Qu'il s'amuse donc à faire des calculs, à garnir la feuille qui le cache de chiffres fantaisistes, il n'empêchera pas que ces calculs ne soient faux comme les sentiments socialistes qu'il affichait naguère et il n'empêchera pas que ses chiffres impossibles

à additionner ne le conduisent — il y est arrivé — à la débâcle, à la faillite morale, juste châtiment qui s'abat tous les jours sur lui et sur ses comparses dont quelques-uns sont de notoires malfaiteurs publics.

LOUIS BONNET.

Une désillusion de plus !

Les ingénieurs d'occasion qui s'ingéniaient à prendre en défaut l'excellente Municipalité cadurcienne, vont encore perdre l'illusion qu'ils conservaient pieusement, à savoir que la municipalité ne pourrait pas tenir ses engagements.

C'était la question de l'Avenue du Nord dont on faisait des gorges chaudes ; puis ce fut la question des eaux. Ah ! cette question des eaux : il n'a pas coulé de la fontaine autant d'eau dans le Lot qu'il n'a été versé d'encre pour cette question par les ingénieurs d'occasion et de mauvaise foi.

Eh bien, de même que ceux qui doutaient de la construction prochaine de l'Avenue du Nord, sont déjà déçus, puisque les travaux de cette construction vont incessamment être commencés, ainsi seront déçus les ingénieurs d'occasion qui fréquentent tous les hommes d'affaires rageurs et haineux de la coterie panamitarde se croient tenus de dire toujours et sans savoir pourquoi, quelque idiotie contre la municipalité.

Nous sommes heureux en effet, de faire connaître aux Cadurciens et à la population du faubourg Labarre que la machine, grâce à laquelle, l'eau, à l'avenir, ne fera jamais défaut, est arrivée et que pièce par pièce, elle est transportée depuis trois jours au Château d'eau.

Un monte-pneum spécial envoyé par la maison pour aider à l'installation, est arrivé vendredi matin.

C'est dire que l'installation de cette machine à vapeur n'est plus qu'une affaire de jours.

Ça ne fait pas la joie des pseudo-ingénieurs de la bande, mais pourvu qu'elle fasse celle des habitants de Cahors, c'est tout ce qu'il faut, car l'intérêt public doit passer évidemment avant les fantaisies de ces messieurs de la fameuse coterie, où tous les rageurs et les haineux se donnent rendez-vous.

LOUIS BONNET.

Election au Conseil départemental de l'Enseignement primaire

Jeudi, 28 novembre, les instituteurs de l'arrondissement de Cahors se sont réunis au siège de l'Amicale pour désigner les deux candidats au Conseil départemental.

La séance est ouverte par M. Rajade, président de l'Amicale. L'assemblée invitée à constituer le Bureau désigne les membres suivants :

Président : M. Rajade, instituteur à Cahors.

Assesseurs : MM. Brunet, instituteur à Cahors ; Delpech, instituteur au Montat.

MM. Vidal et Bouyé, conseillers sortants, rendent compte de leur mandat. Leurs explications sont vivement approuvées par les instituteurs présents et notamment les passages dans lesquels les deux conseillers sortants insistent sur la nécessité de l'union étroite qui doit exister entre les quatre délégués du personnel enseignant primaire au Conseil départemental.

Le président invite ensuite l'assemblée à désigner les candidats. Aucune candidature n'est posée en dehors de celle de MM. Bouyé et Vidal.

— Et ? demanda le colonel.

— Et on la refusé !

— Que veulent donc les Beauvisage ? fit le colonel en regardant alternativement sa sœur et son fils.

On peut trouver extraordinaire que le colonel Giguët, frère de madame Marion, chez qui la société d'Arcis se réunissait tous les jours depuis vingt-quatre ans, dont le salon était l'écho de tous les bruits, de toutes les médisances, de tous les commérages du département de l'Aube, et où peut-être il s'en fabriquait, ignorât des événements et des faits de cette nature ; mais son ignorance paraît naturelle dès qu'on aura fait observer que ce noble débris des vieilles phalanges napoléoniennes se couchait et se levait avec les poules, comme tous les vieillards qui veulent vivre toute leur vie. Il n'assistait donc jamais aux conversations intimes. Il existe en province deux conversations intimes, celle qui se tient officiellement quand tout le monde est réuni, joue aux cartes et babille ; puis celle qui *mitonne*, comme un potage bien soigné, lorsqu'il ne reste devant la cheminée que trois ou quatre amis de qui l'on est sûr et qui ne répète rien de ce qui se dit, que chez eux, quand ils se trouvent avec trois ou quatre autres amis bien sûrs aussi.

Depuis neuf ans, depuis le triomphe de ses idées politiques, le colonel vivait presque en dehors de la société. Levé

toujours en même temps que le soleil, il s'adonnait à l'horticulture, il adorait les fleurs, et, de toutes les fleurs, il ne cultivait que les roses. Il avait les mains noires du vrai jardinier, il soignait ses carrés. Ses carrés ! ce mot lui rappelait les carrés d'hommes multicolores alignés sur les champs de bataille. Tous les jours en conférence avec son garçon jardinier, il se mêlait peu, surtout depuis deux ans, à la société qu'il entrevoyait par échappées. Il ne faisait en famille qu'un repas, le dîner ; car il se levait de trop bonne heure pour pouvoir déjeuner avec son fils et sa sœur.

On doit aux efforts de ce colonel la fameuse rose-Giguët, que connaissent tous les amateurs.

Ce vieillard, passé à l'état de fétiche domestique, était exhibé comme bien on le pense, dans les grandes circonstances. Certaines familles jouissent d'un demi-dieu de ce genre, et s'en pare comme on se pare d'un titre.

— J'ai cru deviner que, depuis la Révolution de Juillet, répondit madame Marion à son frère, madame Beauvisage aspire à vivre à Paris. Forcée de rester ici tant que vivra son père, elle a rapporté son ambition sur la tête de son futur gendre, et la belle dame rêve les splendeurs de la vie politique.

— Aimerais-tu Cécile ? dit le colonel à son fils.

L'ordre du jour suivant est alors adopté à l'unanimité :

« Les instituteurs présents à la réunion, estimant que leurs représentations tant ont rempli leur mandat au mieux des intérêts du corps enseignant, les félicitent d'avoir mis en toutes circonstances leurs votes au service des principes de laïcité et de justice, les invitent instamment à poser leur candidature à l'élection du 10 décembre prochain et font des vœux pour que soient rendus plus étroits et plus forts les liens de solidarité et d'entente cordiale qui doivent unir les quatre délégués de l'enseignement primaire ».

L'assemblée a en outre adopté le vœu suivant :

« Les instituteurs présents demandent au Bureau de l'Amicale de vouloir bien inviter les quatre conseillers départementaux qui seront élus le 10 décembre 1907 à venir annuellement rendre compte de leur mandat à l'assemblée générale de l'Amicale ».

A PROPOS DES LAITIERS

Nous recevons la lettre suivante :

Cabessut 29 novembre 1907.

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro du *Journal du Lot* paru le mercredi 27 novembre, à l'article qui concerne les laitiers fraudeurs, vous annoncez que Marie Roques, servante chez M. Delport de Cabessut, est poursuivie pour addition d'eau dans le lait. Je m'empresse de vous informer que, bien que je sois étranger à la manipulation du lait, n'ayant qu'une seule vache et un seul client à Cahors ; je crois pouvoir me porter garant de l'innocence absolue de cette femme dont l'honorabilité est au-dessus de tout soupçon. Si la densité du lait a été trouvée affaiblie le jour de l'expertise, cette circonstance n'est due qu'à un état physiologique de la vache, ce qui sera démontré facilement à M. le juge d'instruction. Je compte sur votre obligeance et votre courtoisie habituelle pour insérer cette rectification.

LOUIS DELPORT.

Conseil municipal

Nous rappelons que c'est ce soir samedi 30 novembre que le Conseil municipal se réunira en séance publique, à 8 heures 1/2.

Acte de courage

Le dimanche 24 novembre 1907, la jeune Marie-Louise Arlie, élève de l'école publique de filles de Saint-Denis-les-Martel, âgée de sept ans seulement, a accompli un acte de courage dans les circonstances suivantes :

Vers six heures du matin, alors que sa mère vaquait aux travaux du ménage, la jeune Marie-Louise, couchée dans une chambre voisine de celle de son petit frère, s'aperçut que le feu prenait aux rideaux du lit de ce dernier. Elle courut sans hésiter vers le lit tout en flammes, enleva son petit frère, âgé de deux ans, et le déposa sur son propre lit. Elle se dirigea ensuite vers la cuisine et appela sa mère. Quand celle-ci se précipita vers la chambre du bébé, elle constata qu'il était en lieu sûr. La literie fut jetée par la fenêtre pour arrêter l'incendie. L'enfant n'avait été sauvé d'une mort certaine que par le sang-froid et le courage de sa jeune sœur.

Une huitaine de jours avant cet accident, la jeune Arlie, à l'issue d'une petite leçon de morale faite par son institutrice, avait spontanément déclaré qu'elle n'hésiterait pas à se dévouer pour ses frères et sœur tout comme la petite fille qu'on lui proposait en exemple. Elle a tenu parole.

L'Inspecteur d'Académie a adressé

de vives félicitations à l'élève Marie-Louise Arlie.

Cet exemple n'est-il pas une éloquente réponse aux stupides déclarations des détracteurs de l'enseignement laïque ?

Rechargements cylindrés

Opérations probables entre le lundi 9 et le samedi 7 décembre 1907.

ROULEAU A VAPEUR N° 1

Chemin de grande communication n° 22, de Villefranche à Caylus par Cahors. Fin de cylindrage entre 37 k. 300 et 38 k. 350 (entre Escamps et Bach).

Chemin de grande communication n° 42, de Labastide-Murat à Belmont par St-Cirq répandage et cylindrage entre 28 k. 000 et 28 k. 500 (entre Escamps et Vaylats).

Chemin de grande communication n° 42, de Labastide-Murat à Belmont par St-Cirq répandage et cylindrage entre 29 k. 300 et 30 k. 200 (entre Vaylats et Belmont).

Chemin de grande communication n° 42, de Labastide-Murat à Belmont par St-Cirq répandage et cylindrage entre 31 k. 900 et 32 k. 500 (entre Belmont Bach et Vaylats).

ROULEAU A VAPEUR N° 2

Route nationale n° 111, de Milhau à Tonneins répandage et cylindrage entre 60 k. 500 et 61 k. 340 (vers Rostassac).

Chemin de grande communication n° 37, de Castelnaud aux Forges des Arques par Castelfranc répandage et cylindrage entre 23 k. 500 et 23 k. 600 (entre les Campagnes et Les Junies).

Chemin de grande communication n° 45, de Cazals à Lagraisse par Montcuq répandage et cylindrage entre 16 k. 500 et 17 k. 400 (entre La Masse et Castelfranc).

Route nationale n° 111, de Milhau à Tonneins répandage entre 68 k. 400 et 68 k. 900 (entre Castelfranc et la Gare).

Dressé par l'Ingénieur-Voyer d'Arrondissement soussigné.

Cahors, le 29 novembre 1907.

LAGARDE,

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que l'excellente tournée GÉRAIS, donnera lundi soir sur la scène de notre théâtre une représentation extraordinaire de la belle pièce en 5 actes d'Arthur Bernède :

Sous l'Épaulette

Orphéon de Cahors

Concert gratuit

A l'occasion de la Sainte-Cécile, notre société chorale l'Orphéon de Cahors, donnera, demain dimanche, 1^{er} décembre, au théâtre municipal, avec le concours de l'Orchestre Symphonique, un concert gratuit, à 4 heures 1/2 du soir, dont voici le programme :

- 1) Sur les Remparts (Saints) Orphéon.
- 2) Marche..... Orchestre.
- 3) Romance..... M. Bach.
- 4) Aimer, boire et chanter Orphéon et Orchestre (Strauss)
- 5) L'insensé..... M. Armand.
- 6) Gavotte-Madelon..... Orchestre
- 7) Duos des Madrilènes..... MM. Fressse et Frécheville.
- 8) Les Guerriers, Chœur (St-Saëns)..... Orphéon
- 9) Yo qu'un Coot, solo et chœurs (X...)..... Orphéon

A l'issue du concert, un banquet fraternel réunira les membres de l'Orphéon chez M. Abadie (Ancien hôtel Gros).

Pour les inondés

Le défilé de la locomotion à travers les âges qui sera l'un des clous de la grande soirée de bienfaisance du 7 décembre au Palais de l'Automoto-

— Lui plais-tu ?

— Je le crois, mon père ; mais il s'agit aussi de plaire à la mère et au grand-père. Quoique le bonhomme Grévin veuille contrarier mon élection, le succès déterminera madame Beauvisage à m'accepter, car elle espérera me gouverner à sa guise, être ministre sous mon nom...

— Ah ! la bonne plaisanterie ! s'écria madame Marion. Et pourquoi nous compte-t-elle ?

— Qui donc a-t-elle refusé ? demanda le colonel à sa sœur.

— Mais, depuis trois mois, Antonin Goulard et le procureur du roi, monsieur Frédéric Marest, ont reçu, dit-on de ces réponses équivoques, qui sont tout ce que l'on veut, excepté un oui !

— Oh ! mon Dieu ! fit le vieillard en levant les bras, dans quel temps vivons-nous ! Mais Lucie est la fille d'un bonnetier et la petite fille d'un fermier. Madame Beauvisage veut-elle donc avoir un comte de Cinq-Cygne pour gendre ?

— Mon frère, ne vous moquez pas des Beauvisage. Cécile est assez riche pour pouvoir choisir un mari partout, même dans le parti auquel appartient le comte de Cinq-Cygne. Mais, j'entends la cloche. Cinq-Cygne. Mais, j'entends la cloche qui vous annonce des électeurs, je vous laisse et je regrette bien de ne pouvoir écouter ce qui va se dire.

— Oui, mon père.

(A suivre)

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

L'élection

CHAPITRE PREMIER

Toute élection commence par des remue-ménages.

Madame Marion, née Giguët, avait un autre frère qui devint colonel de gendarmerie à Troyes, et qu'elle avait suivi là dans le temps. Elle y épousa M. Marion, receveur général de l'Aube.

Fou monsieur Marion, le receveur général, avait pour frère un premier président d'une cour impériale. Simple avocat d'Arcis, ce magistrat avait prêté son nom pendant la Terreur au fameux Malin de l'Aube, représentant du peuple pour l'acquisition de la terre de Grondeville. Aussi, tout le crédit de Malin, devenu sénateur et comte, fut-il au service de la famille Marion. Le frère de l'avocat eut ainsi la recette générale de l'Aube, à une époque où, loin d'avoir à choisir entre trente solliciteurs, le Gouvernement était fort heureux de trouver un sujet qui voulait accepter de si glissantes places.

nel, le colonel Giguët fut, pendant la Restauration, le président naturel du comité directeur d'Arcis, qui se composa du notaire Grévin, de son gendre Beauvisage et de Varlet fils, le premier médecin d'Arcis, beau-frère de Grévin, et de quelques autres notabilités libérales.

— Si notre cher enfant n'est pas nommé, dit madame Marion après avoir regardé dans l'antichambre et dans le jardin pour voir si personne ne pouvait l'écouter, il n'aura pas mademoiselle Beauvisage ; car, il y a pour lui, dans le succès de sa candidature, un mariage avec Cécile.

— Cécile ?... fit le vieillard en ouvrant les yeux et regardant sa sœur d'un air de stupefaction.

— Il n'y a peut-être que vous dans tout le département, mon frère, qui puissiez oublier la dot et les espérances de mademoiselle Beauvisage.

— C'est la plus riche héritière du département de l'Aube, dit Simon Giguët.

— Mais il me semble que mon fils n'est pas à dédaigner, reprit le vieux militaire ; il est votre héritier, il a déjà le bien de sa mère, et je compte lui laisser autre chose que mon nom tout sec.

— Tout cela mis ensemble ne fait pas trente mille francs de rente, et il y a déjà des gens qui se présentent avec cette fortune-là, sans compter leur position...

bile, promet d'être merveilleux ; les organisateurs ont en effet la bonne fortune d'être secondés dans leur tâche difficile par les directeurs des théâtres parisiens, qui mettent à pillage leurs magasins pour fournir les costumes nécessaires à la figurante énorme de ce gigantesque défilé.

Encore que le comité ait déjà à sa disposition un grand nombre de véhicules de tout ordre et de tout âge, les personnes qui voudraient contribuer à l'éclat du défilé en prêtant soit des costumes anciens, soit des chars, chaises à porteurs, voitures offrant un réel intérêt, sont priées d'écrire à Monsieur Gustave RIVES, au Grand Palais.

Le haut commerce parisien secondé de son côté avec la plus entière sympathie, l'effort de solidarité de l'Automobile Club et de la Presse française ; une réunion à laquelle assisteront tous les présidents des groupes et des chambres syndicales de Paris, se tiendrasous le patronage de M. Durbuieux, président de la Chambre de Commerce demain lundi à 5 heures du soir au syndicat de la presse parisienne, 19, rue de Provence, en vue de l'organisation d'une grande tombola qui sera tirée le 7 décembre.

Musique du 7^{me} de ligne
PROGRAMME DU 1^{er} DÉCEMBRE 1907
Le Flamand Desailly.
Bagatelle (Polka) Waldteufel.
Le désir (Valse) Berthaud.
Gavotte des pages Taveau.
Patrouille Turque Michaëllis.
Allées Fénelon, de 3 à 4 heures

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 23 au 30 novembre 1907

Naissance
Buffan, Raymond, rue Rousseau.
Publication de Mariage
Grimal, Jean-Paul-Marie, employé et Bourdiol, Noris-Elisabeth-Louise, s. p.

Mariage
Cluzel, Louis, cordonnier et Calendrié, Marceline, modiste.

Décès
Lafforgue, Théodore-François, gendarme, 22 ans, célibataire, Hospice.
Couderc, Antoine, tanneur, 80 ans, quai Ségur, 41.
Sabatier, Pierre, cultivateur, 81 ans, rue du Château, 3.
Aladel, Jean-Baptiste, boulanger, 66 ans, boulevard Gambetta, 67.
Labarthe, Jeanty, employé, 37 ans, avenue de la Gare.
Blemond, Anne-Marie, épouse Bertrand, 48 ans, rue des Ecoles, 5.
Tullet, Antoinette, s. p., 73 ans, célibataire, cours de la Chartreuse.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864
Siège Social: 54 et 56, Rue de Provence PARIS (IX^e Arr.)
Capital: 300 millions de francs
AGENCE DE CAHORS, 8, rue Fénelon, 8.
BUREAUX A
SOUILLAC (vendredis et jours de foire)
GOURDON (samedis et jours de foire)
PUY-LEVEQUE (jours de foire)
PRATSSAC (jours de foire)

Bureau de Puy-l'Evêque
En raison du développement toujours croissant de ses affaires, et pour répondre aux besoins et aux desirs d'une clientèle de plus en plus nombreuse, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE a décidé la création à PUY-LEVEQUE d'un Bureau Particulier rattaché à l'Agence de CAHORS.
L'ouverture de ce nouveau Bureau, qui porte à QUATRE le nombre des Guichets de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possédés dans le département du LOT, aura lieu le 4 décembre prochain.
Le Bureau de PUY-LEVEQUE sera pourvu de tous les éléments nécessaires qui lui permettront de traiter au même titre que l'Agence de CAHORS elle-même, toutes les opérations de Banque et Financières et notamment ORDRES de BOURSE sur toutes les Places de France et de l'Étranger.
PAIEMENT de tous les COUPONS Français et Étrangers.
SUSCRIPTIONS sans frais à toutes les ÉMISSIONS.
OPÉRATIONS DIVERSES sur TITRES (versements, renouvellements, conversions, transferts, etc. etc.)
SERVIEU de GARANTIE contre les RISQUES de Remboursement au PAIR et de la NON VÉRIFICATION des Tirages.
ESCOMPTE et RECOURS de tous Effets de commerce (recus, factures, etc. etc.) sur la France et l'Étranger.

DELIVRANCE de CHEQUES et ENVOIS de FONDS sur toutes les Localités et Pays du monde.
LITRES de CREDIT Circulaires payables dans toutes les villes de France et de l'Étranger.
DEPOTS de FONDS avec intérêt.
DELIVRANCE de BONS à Échéance fixe productifs d'intérêt dès le jour du placement à 4 0/0 net.
PRETS sur TITRES avec délivrance immédiate des fonds.
GARDE de TITRES moyennant un droit des plus modiques.
La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possède 650 Agences ou Bureaux en France et des Correspondants sur toutes les Places de l'Étranger.

La Conférence de jeudi

L'assistance d'élite, réunie jeudi, à la salle du Théâtre pour entendre M. de Sussex parler de « La Lumière et la Vie », a fait le meilleur accueil au distingué conférencier de la Société de Patronage et de Vulgarisation des Progrès Scientifiques, dont la propagande pratique et utilitaire va rendre de si grands services à la science en général et aux inventions nouvelles en particulier.

Plus de 500 personnes, parmi lesquelles les esprits les plus cultivés de notre ville, ont pris un vif plaisir au pittoresque exposé de l'histoire de l'éclairage à travers les siècles et aux projections cinématographiques qui l'accompagnaient à la conférence.

M. de Sussex a parlé avec un rare bonheur d'expression et une abondance d'anecdotes et de traits spirituels qui lui ont valu des applaudissements aussi fréquents que nourris.

Parmi les progrès signalés par le sympathique conférencier, il en est un, surtout, qui a vivement frappé l'auditoire : c'est celui de la récente découverte des filaments radiants incassables qui vont, évidemment, dans un avenir prochain, se substituer à tous les systèmes d'éclairage par l'incandescence.

L'explication de la fabrication des manchons incandescents a aussi beaucoup plu, et la vue du fonctionnement des étonnantes machines de la Société modèle « HELLA », aux ingénieurs de laquelle on est redevable, d'ailleurs, de l'admirable découverte du filament radiant, a instruit autant qu'amusé tous les spectateurs désormais ferrés sur l'éclairage et ses progrès.

Le distingué conférencier a largement mérité les compliments de bienvenue de l'honorable Président de la conférence, M. Daynard qui, dans la circonstance, a su se faire l'éloquent interprète des remerciements de l'auditoire.

Cette soirée de vulgarisation scientifique, intéressante comme une féerie du Châtelet, restera parmi nous, de celles qu'on n'oublie pas.

Nos DÉPÊCHES

Paris, 29 novembre 2 h. s.

Au Maroc
Des bandes de Marocains appartenant à la tribu des Ouled-Maisen ont franchi la frontière près de Adjeroud et ont pillé.

Conseil des ministres
MM. Clemenceau, Pichon, Picquart et le général Toutée ont conféré dans la matinée. Le général Picquart a annoncé qu'il avait télégraphié au commandant du 19^e corps pour lui donner latitude absolue sans en référer à Paris, pour pour tous les mouvements de troupes au Maroc.

Paris, 30 novembre, 8 h. 12 m.

Guillaume II en Angleterre
Guillaume II prolongera son séjour en Angleterre jusqu'au 1^{er} décembre : il se rendra officiellement à Amsterdam le 13 décembre.

Au Maroc
Des télégrammes officiels annonçant qu'un petit engagement a eu lieu sur le Kiss. Les Marocains après avoir franchi la frontière, ont attaqué l'avant-poste français qui s'est replié sur ses gros effectifs. Les troupes ont pris position dans le village de Bécyas et ont canonné les Marocains qui se sont enfuis.

Le commandant espagnol Santa Olalla a conféré hier à Madrid avec le ministre de la guerre au sujet des incidents de Casablanca.
Dans les milieux politiques, on dit que le commandant Olalla ne retournera pas au Maroc.

Arrondissement de Cahors

Mercure
Notre fête. — La fête de la Sainte-Cécile a été célébrée, cette année, avec un entrain inaccoutumé. Le défilé de la jeunesse a été surtout parfaitement réussi et très admiré. Tout le monde s'est amusé avec joie et du plus grand cœur, et les étrangers ne regretteront certainement pas d'y être venus.
Nous adressons nos meilleurs remerciements à MM. les organisateurs, grâce aux bons soins desquels tout a marché à souhait.

Concots
Au-dessus de la loi. — Une fois de plus notre Monsieur le curé a bien voulu nous dire combien il se moque des

lois de son pays, ainsi que de ceux qui ont charge de les faire respecter.

Du haut de la chaire, ces deux derniers dimanches, il a déblaté longuement et violemment contre la récente circulaire de M. le Préfet du Lot, visant les chaises des églises ; et sa conclusion a été que, malgré tous les Préfets de France et de Navarre et à la barbe de tous les procureurs de la République de Cahors et d'ailleurs, les chaises continueraient à être payées dans l'église de Concots.

Certainement les fidèles sont parfaitement libres de subventionner le culte à leur aise ; ce n'est même que trop juste pourvu que ce soit avec leurs propres ressources. Mais pourquoi vouloir que cette subvention porte le nom de « prix de location des chaises » si ce n'est pour affecter qu'on met la loi sous les pieds. Et puis les pauvres, ceux qui manquent de pain ou qui ne peuvent solder leurs dettes, pourquoi payeraient-ils un objet qui leur appartient ?
Allons, les marchands du temple.

Puy-l'Evêque

Déclaration des récoltes de vins. — D'après les renseignements pris sur l'affiche de la mairie de Puy-l'Evêque, les déclarations effectuées en vertu de la loi du 29 juin 1907, donnent les résultats suivants :
Superficie des vignes en production : 437 hectares 57 ares.
Quantité totale de vin de 1907 : 11.325 hectolitres 25 litres.
Stocks des récoltes antérieures : 984 hectolitres 80 litres.

Arrondissement de Figeac

Puybrun

L'ancien et le nouvel adjoint. — Monsieur l'adjoint Labourdarie, faisant fonction de maire pendant la suspension de son chef de file, s'aperçut du rôle peu démocratique qu'on lui faisait jouer et ses fonctions terminées donna sa démission d'adjoint. Quoique son geste vienne un peu tard, nous l'en félicitons et sommes heureux de reconnaître que, pendant son intérim, ceux qui ont eu affaire à la maison commune y ont été traités en hommes libres et non en esclaves.

Les assistés ont regu leurs bons à temps et n'ont pas été obligés de faire plusieurs fois le voyage de Bretenoux pour en toucher le montant ; pour la première fois en six ans, le propriétaire du local des écoles laïques a reçu son mandat sans retard. Bref, malgré son grand âge, M. Labourdarie a prouvé que pour faire mieux que le Maire, il suffisait de ne pas être né un dimanche et de savoir d'où vient le pain !!

Dimanche dernier avait lieu l'élection de son remplaçant. M. le maire aurait bien voulu présenter le petit Napoléon, mais celui-ci, dans la coulisse préside à nos destinées, voulait un homme de paille et comme toujours Fracasse dut céder et accepter le candidat du chef, qui fut élu par neuf voix sur onze votants (deux bulletins blancs). Notre nouvel adjoint, quoique n'ayant pas de concurrents avait cru bon de voter pour lui ; peut-être sa confiance en ses amis était-elle si profonde que, craignant une trahison, il eût peur de laisser échapper l'écharpe !!

Notre adjoint est un socialiste repentant, passé depuis quelques années à la réaction pour pouvoir entrer au conseil ; comme on lui reprochait un jour sa volte-face il répondit : « Je n'ai rien, rien à refuser au chef du parti réactionnaire, qui m'a rendu de grands services comme docteur » Pour s'offrir les votes et la personnalité de M. l'adjoint, il suffit de quelques ordonnances....
Sa personnalité n'est cependant pas à dédaigner, car il reprochait un jour amèrement à un de ces anciens amis M. L. « d'avoir brisé son avenir politique » ; pour le refaire cet avenir, il est allé à la réaction ; il a réussi, le voilà déjà, môme l'adjoint.

Cela n'a pas été sans avatars, car si l'ami bonne mémoire, sollicitait la délégation pour l'élection sénatoriale dernière il se fit vertement rabrouer par ses collègues qui l'invitèrent à revenir avec son ancien ami M. L.... ; si ses collègues l'ont élu adjoint, c'est qu'ils n'avaient pas le choix, notre capitaine n'aimant guère à s'enrouler de personnalités qui puissent lui porter ombrage, et préférant plutôt des instruments dociles, convaincu qu'il est qu'au pays des aveugles, les bernes sont rois.

Pour aujourd'hui nous n'insisterons pas davantage tout en reconnaissant qu'il était le seul candidat possible.
Jacques BONHOMME

Cajarc

Conseil Municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain 1^{er} décembre, à deux heures du soir, en session extraordinaire.
Ordre du jour : Affaires Diverses.

Cornac

Hyménée. — Samedi dernier a été célébré le mariage purement civil de notre ami J. Saul, fils du maître d'hôtel de Cornac avec Mlle Irène Cazard, fille du cantonnier du service vicinal de Puybrun.
Un cortège nombreux de parents et d'amis ont accompagné les nouveaux époux auxquels les félicitations n'ont pas été ménagées.
Le dîner qui a suivi la cérémonie était présidé par le dévoué Conseiller général du canton, M. Boyer, qui a adressé de charmants compliments aux jeunes époux qui n'avaient pas craint de manifester nettement leurs sentiments laïques.
Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur à M. et Mme Cazard, les nouveaux époux.

Aynac
L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à mardi une correspondance d'Aynac

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Rechargements cylindrés. — Opérations probables du lundi 2 au samedi 7 décembre : 1^o Chemin de grande communication n^o 2 de Gourdon à Decazeville. Répandage et cylindrage entre les points kilométriques 12 et 13 (entre le pont de Rhodes et le franchissement de Vaillac) et entre les points kilométriques 19 k. 350 et 19 k. 800 (Traverse des Vitarelles de Montfaucon).
2^o Chemin de grande communication n^o 32a de Labastide-Murat à Sènergues par Montfaucon entre les points kilométriques 5 k. 1 et 6 k. (entre les Vitarelles de Montfaucon et Sènergues).

Labastide-Murat

Obsèques de M. Latour. — Voici, in-extenso, l'admirable discours que M. Chabbert, sous-préfet de Gourdon, prononça sur la tombe du regretté M. Latour :
Au nom de l'administration départementale du Lot, j'ai le pénible devoir de venir adresser ici le suprême adieu au ferme républicain, à l'homme de bien que la mort brutale vient d'abattre en pleine activité, comme pour nous prouver encore l'injustice de ses coups.

D'autres diront que ce fut la vie privée de M. Latour. Une voix plus éloquente rappellera tout à l'heure ce qu'il était comme militant de la cause républicaine, comme chef du parti démocratique.

Je veux seulement, et avec la simplicité que me commande la modestie dont il donna lui-même l'exemple, je veux rendre un légitime hommage au collaborateur loyal, à l'ami très sûr que l'administration républicaine avait trouvé en M. Latour. Conseiller municipal de Labastide-Murat pendant douze ans, puis maire de St-Cernin, M. Latour, de même qu'il avait rapidement conquis l'estime et la sympathie de ses compatriotes, devait mériter sans réserve la confiance des représentants du Gouvernement.

Son esprit clairvoyant et pondéré, son caractère énergique et franc, son jugement droit et sûr autant que son attachement aux idées républicaines et son désintéressement aux affaires publiques, le désignaient de bonne heure pour remplir en dehors de ses fonctions électives d'autres missions plus délicates encore parce qu'elles lui conféraient une plus grande responsabilité.

C'est ainsi qu'il fut d'abord nommé délégué cantonal de l'instruction publique. En cette qualité, il collabora activement à l'exécution de la loi du 30 octobre 1886 qui a organisé l'enseignement primaire dans notre pays. A ce titre, il était depuis 20 ans l'auxiliaire précieux de l'administration dans ce canton de Labastide-Murat où l'école laïque trouva dès ses débuts une atmosphère particulièrement hostile, où l'esprit confessionnel suscite encore aujourd'hui contre elle des difficultés et des entraves que ne saurait excuser le prétexte religieux.

Latour n'était certes pas un sectaire. Libre penseur, il puisait dans ses profondes convictions républicaines le sentiment du respect dû à toutes les croyances, à toutes les religions. Et son libéralisme lui était une raison puissante de s'ériger en défenseur de l'école laïque, de l'école neutre qui n'enseigne aucun dogme, mais qui prétend ouvrir les jeunes intelligences à la compréhension du vrai, du juste et du beau.

Ami dévoué de l'école laïque Latour fut toute sa vie, et je puis l'affirmer, jusqu'à sa dernière heure il témoigna du souci constant, de la préoccupation diligente qu'il apportait à toutes les questions intéressant notre enseignement primaire. L'école laïque, perd en lui un protecteur énergique et résolu, elle lui doit un large tribut de reconnaissance.

Cette gratitude doit être d'autant plus vive que Latour exerçait ces fonctions comme toutes celles qu'il fut donné de remplir avec le plus parfait désintéressement. On n'a jamais pu soupçonner sous les actes de sa vie publique un mobile égoïste, jamais on ne put l'accuser de sacrifier au soin de ses intérêts ou de son ambition. C'est dans le sentiment du devoir et du bien que sa conscience trouvait les plus pures satisfactions. Et, s'il accepta un jour d'être promu chevalier, puis officier du Mérite Agricole, ce fut sur les instances de ses amis politiques qui s'honoreraient eux-mêmes en lui faisant conférer cette distinction dont il était si digne à tous égards.

Ce désintéressement, qui rendait plus précieuses encore les qualités de son esprit et de son caractère, devait le désigner pour occuper une situation délicate entre toutes : celle de suppléant du juge de paix de Labastide-Murat.

L'esprit de justice qui animait cet homme de bien et que n'obscurcissent jamais les luttes politiques les plus aigres, cet esprit de justice doublé d'une bonté sincère, avait été remarqué par les chefs de l'administration. Aussi M. Latour fut-il appelé, il y a quelques années, par M. le Préfet du Lot, à faire partie de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Labastide-Murat.

Nul mieux que lui ne méritait cette haute marque de confiance, nul mieux que lui n'était digne de participer à la gestion du patrimoine des pauvres et de collaborer à l'application de ces lois d'assistance, de ces lois de solidarité humaine qui resteront l'impérissable honneur de notre troisième République.

Il y a un an à peine, lorsque fut mise en œuvre la loi sur l'assistance aux vieillards, dont les bienfaits se sont déjà fait si heureusement sentir jusque dans nos modestes hameaux, l'administration fut appelée à constituer des commissions cantonales chargées de statuer sur les réclamations que pourraient soulever les décisions des conseils municipaux. Invité par M. le Préfet à désigner celui qui devait être son délégué à la commission cantonale de Labastide-Murat, mon choix se porta naturellement sur M. Latour dont je connaissais la parfaite impartialité et les sentiments généreux. Ma confiance ne fut pas déçue, et j'exprime simplement la vérité en affirmant que jusqu'à son dernier jour M. Latour se montra préoccupé de remplir sa nouvelle tâche avec zèle et de réparer les injustices dont certaines assemblées communales ne savent pas toujours se garder, même envers les malheureux.

Tel est, brièvement esquissé, le rôle que M. Latour a joué auprès de l'administration départementale, tels sont, imparfaitement soulignés, les états de service de ce collaborateur aussi dévoué que modeste en qui je me plaisais déjà à compter un ami.

Il disparaît, emporté prématurément, alors que nous étions loin de nous attendre à cette catastrophe.
Le cortège nombreux d'amis qui se pressent à ses obsèques, leur affliction profonde et sincère disent assez les regrets que laisse cet excellent citoyen.

La Vie est prolongée

chez les phthisiques quand ils prennent régulièrement de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude.

L'Emulsion Scott soulage toujours considérablement le phthisique et, si prise à temps, le guérit ; les Docteurs l'affirment.

Et ceci s'explique très bien :

L'Emulsion SCOTT

composée de produits de toute première qualité, préparée scientifiquement, est le remède par excellence ; avec l'Emulsion Scott vous suralimenterez votre malade de façon pratique sans lui fatiguer l'estomac et hâterez vous l'aurez rendu à la vie. Songez alors au péril que vous feriez courir à votre cher malade en lui donnant, sous prétexte d'économie, une émulsion, bon marché peut-être, mais sans valeur nutritive ; vous le mériteriez droit à sa perte.

Aussi réclamer toujours bien la véritable Emulsion Scott et l'accepter que les flacons dont l'enveloppe porte la marque : « Le Pêcheur et la morue ».

4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Échantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres, adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Sa mémoire survivra longtemps dans ce pays, car tous, depuis l'enfant qui prend chaque matin le chemin de l'école jusqu'au vieillard infortuné vers qui la République tend ses mains généreuses, tous dans ce pays ont apprécié ce grand esprit et ce grand cœur.
Puisse l'écho de leur reconnaissance adoucir le deuil d'une famille cruellement éprouvée devant laquelle j'incline l'hommage douloureusement ému de mes sympathiques condoléances.

Fumel

Maisons à bon marché

Monsieur le Directeur,
Je serais très heureux, si vous vouliez bien insérer les quelques réflexions, d'un futur habitant des maisons à bon marché.

Je n'ai que du bien à dire de la réunion de Dimanche dernier, le but qui l'anime en avait chassé tout esprit politique, seule la philanthropie et l'amour de son prochain pauvre, en avaient inspiré la bienfaisante initiative.

Mais, oui, Monsieur le Directeur, l'amour des pauvres remplace dans le cœur de nos riches toutes les ambitions politiques au fur et à mesure que se rapprochent les futures élections municipales. La charité se peint sur tous les visages, la bonté se lit dans tous les regards, la générosité s'affiche dans les gestes, la douceur des maîtres s'étend comme un baume sauveur sur les blessures morales des serviteurs dévoués, pendant que l'âme se fait humble, pour ne pas froisser les sentiments très chaotiques de ces pauvres honteux que le bon Dieu protège, au détriment des miséreux que le diable guette.

Fumel nous offre en ce moment le plus bel exemple de désintéressement que l'on puisse imaginer.
Celui qui s'aviserait de parler politique serait mal venu. Les nombreux propriétaires de Fumel qui viennent de diminuer les loyers de leurs locataires, n'autorisent qu'une chose, celle de constater que ceux qui n'iront pas habiter les maisons à bon marché, auront seuls le droit de s'en occuper !

Oui, ce n'est pas par pur dévouement, qu'il s'est constitué un comité qui doit prendre soin de la cité ouvrière, comme une nourrice de son nourrisson.
Ce comité doit choisir avec toutes ses meilleures attentions, les emplacements répondant à tout ce qu'il peut y avoir de confortable pour ces pauvres déshérités que l'on aime tant. Sans compter l'hygiène : air pur, soleil, douces brises, gaieté, tout enfin doit envelopper le logis de l'ouvrier dans le bonheur le plus complet.

Vous reconnaissez M. le Directeur, que la population pauvre de Fumel gâtée par toutes ces prévenances où la politique n'est absolument pour rien, devra une fameuse chandelle au comité qui lui promet des soins si bons et si gracieux.
Je m'estime heureux de faire partie de cette population qui voit déjà s'entre ouvrir pour elle l'ère du bonheur, par l'abandon généreux que fait le riche de ce qu'il pouvait avoir de routine dure contre son camarade pauvre. J'ajoute même que sans le petit soupçon qui m'obsède, nous serions en droit de nous croire à la veille du règne de la bonté ; mais cette levée de jaquettes réactionnaires me met du froid au cœur et me laisse supposer que l'on cherche à maintenir comme par le passé le pauvre à la merci du riche.

En vous remerciant de la généreuse hospitalité de vos colonnes, je vous engage à croire, Monsieur le Directeur qu'il n'y avait rien de politique dans l'organisation de la réunion de dimanche dernier.

Un futur habitant des maisons à bon marché.

CAFÉ A CÉDER
POUR CAUSE DE DÉCÈS

Prendre l'adresse au Bureau du Journal



LA HERNIE
et les Déplacements des Organes

Les Appareils Pneumatiques perfectionnés de A. CLAVERIE sont les seuls universellement adoptés pour le soulagement et la guérison de ces infirmités.

Ceux de nos lecteurs ou de nos lectrices qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., doivent se défier des promesses trompeuses des charlatans et de certaines méthodes qui ne peuvent leur causer que des déceptions.

Nous l'affirmons hautement : la seule méthode vraiment sérieuse et vraiment efficace, la seule d'ailleurs qui ait été consacrée par l'approbation des sommités de la Science et par l'admiration universelle, est celle inventée par M. A. CLAVERIE, le grand Spécialiste de Paris, dont la réputation n'est plus à faire.

Les nombreux blessés habitant notre contrée qui ont vu leur hernie disparaître complètement grâce à cette méthode merveilleuse, savent que les Appareils de A. CLAVERIE, légers, souples, imperméables, sont la perfection même de l'Art herniaire.
Grâce à eux, hommes, femmes, enfants, vieillards, peuvent, sans interrompre le traitement, se livrer sans aucune gêne à leurs occupations habituelles et aux travaux les plus pénibles.

Rappelons que M. A. CLAVERIE, qui tient à faire lui-même l'application de sa belle découverte, recevra les malades, de 9 heures à 5 heures, à :

GRAMAT, Vendredi 6 Décembre, Hôtel de Bordeaux.
CAHORS, Samedi 7 Décembre, Hôtel des Ambassadeurs.
FIGEAC, Dimanche 8 Décembre, Hôtel des Voyageurs.

Tous nos lecteurs en écrivant à M. CLAVERIE, 234 Faubg St-Martin, à Paris, recevront gratuitement son magistral Traité de la Hernie.

A VENDRE

POUR REPLANTATIONS
Quantité de jeunes Noyers de 3 et 4 ans

Tous issus de Semis de NOIX de CARÈME

PRIX SUIVANT HAUTEUR :
De 1 m. à 1 m. 50 environ. . . 0 f. 75
De 1 m. 50 à 2 m. 1 00
De 2 m. à 2 m. 50 1 25
De 2 m. 50 à 3 m. 1 50
Plus de 3 mètres surchoix . . . 2 00

Prix spéciaux par quantités.
Adresser les commandes à M. COUDERC, greffier du tribunal, à Villefranche, ou à son Domaine à Fongrand, commune de Laramière, par Limogne (Lot).

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ
TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS
11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers points. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.
Cardage de laine, orin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

VIOLETTES DE TOULOUSE

Les plus odorantes du monde entier
Un très beau bouquet arrive très frais franco dans un joli panier, contre trois francs soixante-quinze centimes. Adresse : Cultures de Violettes, Toulouse.
Recommander le plus soigneusement des timbres en paiement

Bibliographie

Pour la clôture de l'exposition de l'Automobile, M. Miguel Zamacois donne aux Amateurs une intéressante dissertation sur les sens philosophiques, grammaticaux et sportifs de ce mot qui a pris une si grande importance dans la vie moderne: l'Auto. Le même numéro contient des articles de plus haut intérêt: de Jules Carre sur le chapeau au théâtre; d'Octave Mirbeau, sur le Musée des Boers à Dordrecht; le Mois Postique d'Auguste Dorchain; la femme au Maroc, par Jehan Iruay (illustré de délicieuses photographies); la Vie Romaine d'Yvonne Sarcely; des chroniques d'Henri Bergerat, le Bonhomme Chrysler, etc.; le sujet d'un nouveau concours, l'Amour des Bêtes, réservé aux instituteurs et institutrices, avec 3.000 fr. de prix. Enfin, dans un supplément gratuit joint au numéro, deux jolies pièces de théâtre: Une Débutante, par Auguste Germain, et Palmés de Marander.

Partout: 25 centimes. Abonnements: 10 fr. par an; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 30 novembre. Envoi, sur demande, 3, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Gabriel Honnoux, de l'Académie française: l'Europe qui naît. — Leon Lefebvre, de l'Institut: un document nouveau sur l'œuvre de la France en Alsace, au dix-huitième siècle. — Albert de Ponvourville: Une application de la locomotion automobile: la vedette Récopé. — Henry Bordeaux: la vie au théâtre. — Ralpa D. Pains: nouvelle: les vingt-quatre heures de permission du lieutenant Brémard. — L. Pervinquier: chronique scientifique. — Charles Géniaux: roman: les forces de la vie (IV).

Les faits de la semaine. — La Revue des revues françaises et étrangères. — La vie mondaine. — La vie sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Les morts: Le prince Robert de Bourbon. La troisième Douma: La première séance de la troisième Douma au palais de la Tauroide.

Le mariage de la princesse Bonaparte: Le château où doit être célébré le mariage de la princesse Bonaparte, fille de S. A. I. le prince Roland Bonaparte, avec le prince Georges de Grèce, second fils du roi de Grèce.

L'exposition Franco-Anglaise: Un groupe de visiteurs à l'Exposition franco-anglaise à Londres.

Actualités: Le général comte de Wedel, nouveau statthalder d'Alsace-Lorraine. — Colin Forbes et son portrait de sir Henry Campbell-Bannerman, président du Conseil des ministres anglais.

La vie au théâtre: Une scène de Liaisons dangereuses, pièce tirée du roman de Laclos, par M. Nozière. — Une scène d'après la parodie, pièce de Matilde Serio, jouée au théâtre Réjane. Le procès Druca-Portland; Le duc de

Portland. — Thomas Druca, le pseudo-Portland. — Le château de Welb-Abbey, propriété du duc de Portland, où viennent d'être reçus le roi et la reine d'Espagne. La locomotion automobile: La vedette Récopé, en vitesse, en route de Cherbourg. — Le ministre de la marine visitant la vedette Récopé.

Une visite au salon de l'automobile: Modèles soumis à la Compagnie générale des omnibus pour remplacer les autobus actuellement en service.

L'instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tire chaque semaine sur papier glacé, peut être ralié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

LA VIEILLE FRANCE

Il nous paraît impossible de ne pas tenir nos lecteurs au courant de tous les détails du concours de la vieille France, organisé par la Mode Illustrée. Voici comment M. le baron de Mauricourt, secrétaire du concours en définit l'objet:

« Notre concours roule sur trois thèmes de composition, entre lesquels les concurrents auront à choisir: »

- » Une jolie légende;
» Un souvenir d'histoire locale;
» Un usage pittoresque.

Ces trois sujets doivent être choisis parmi les légendes, les souvenirs ou les usages de la province habitée par le concurrent ou de celle dont il est originaire.

Bien que nous attachions une grande importance à la forme qu'affecteront les compositions de nos concurrents, il est essentiel que leur récit se déroule sur un fond historique ou légendaire. Nous entendons par là qu'une légende doit contenir un fait, qu'un souvenir d'histoire locale doit rappeler un événement précis, et que l'exposé d'un usage pittoresque nous doit renseigner sur un trait de mœurs ou de coutumes provinciales. Quelques poétiques et intéressantes qu'elles puissent être, nous ne pouvons nous contenter de simples impressions sur le cadre évocateur de la vieille France. Ce cadre doit renfermer un tableau susceptible d'être jugé et comparé à un autre.

Nous serons prochainement en mesure de donner l'organisation pratique de cette belle épreuve qui sera un véritable événement dans toutes les provinces françaises. Nous pourrions aussi faire connaître la liste des membres du jury, en tête desquels figurent, paraît-il, quatre académiciens.

Chemin de fer d'Orléans

Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone, via Limoges-Montauban-Toulouse.

Il est délivré, au départ de Paris Quai d'Orsay, des billets directs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour Barcelone aux prix de 120 fr. 60 en 1^{re} classe, 89 fr. 15 en 2^e classe et 57 fr. 95 en 3^e classe.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone.

Voitures directes, lits-toilettes, compartiments-conchettes, wagon-restaurant. Service journalier au 1^{er} Novembre 1907.

Table with 3 columns: Destination, Distance, Price. Includes Paris, Barcelone, and Cahors.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Cie. d'ASSURANCES Accidents

(Droit commun et loi de 1898) demande agents généraux sérieux et offrant toutes garanties habitant

Cahors-Figeac-Gourdon

L'Inspecteur de la région mettrait les candidats au courant. Ecrire à M. CANTE, 22, Rue de Mogador, Paris.

M-A FALLIÈRES MARCHAND-TAILLEUR 75, Boulevard Gambetta, CAHORS. COSTUMES SUR MESURE Travail soigné. Spécialité de pantalons et gilets fantaisie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE Service des subsistances militaires

Ajudication à Paris, le 26 décembre 1907, de 8.500 quintaux de porc salé.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la sous-intendance militaire de Cahors.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service des subsistances militaires

Ajudication à Paris le 21 décembre 1907, de 3.500 quintaux de potage aux haricots dit « Conservé de purée de légumes ».

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la sous-intendance militaire de Cahors.

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

pour 1908

Illustré de plus de 500 gravures

CONTENANT

Les Prévisions du Temps

par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Le tableau des distances

Horaires et Tarifs des Chemins de fer

Liste et dates des

FRAIRIES OU FÊTES LOCALES

DU DÉPARTEMENT DU LOT

ETC. ETC....

LOTTERIE de la Ville de Marseille Pour la Conservation du Parc et des Monuments de l'EXPOSITION COLONIALE (Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907) 375.000 francs de lots. Gros Lot: 100.000 fr. et Cent neuf autres lots espérés de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 fr., etc. Un seul Tirage: 30 Décembre 1907. Prix du Billet: 1 fr. EN VENTE PARTOUT

L. MAURY Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta Maison Bouysou, (de 9 à 5 heures) Travail parfait et entièrement garanti

HAUSSE DES VALEURS FINANCIÈRES Renseignements précis. — Le premier gratuit. Société d'Etudes. — 30, Rue Le Pelletier, PARIS

A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS. DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS. Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFE TIVOLI. M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME. RELIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ecr. Maison Burot, à Chantenay, Nantes. Le propriétaire gérant: A. COUÉSLANT

En vente partout, la POCHETTE-3 SURPRISE. Contenant 3 billets de Loteries à un franc. PRIMES EN NATURE. Offertes par les Commerçants et Industriels Français. Les avantages de la POCHETTE-SURPRISE sont absolument exceptionnels, car chaque Pochette contient (indépendamment des 3 billets des principales Loteries nationales) une surprise dans une réalisation immédiate. Cette surprise, qui consiste en objets mobiliers, bijoux, obligations, valeurs à lots, montres, pièces d'orfèvrerie, jolis, bons chèques, etc., peut être utilisée dans toute la France. C'est donc, pour l'acheteur, un double avantage, puisqu'il a la certitude de trouver, dans chaque Pochette, un cadeau dont le prix atteint parfois 500 francs, et qui reçoit encore 3 billets des Loteries donnant les lots les plus importants: 500.000 fr., 400.000 fr., 300.000 fr., 250.000 fr., etc. La combinaison de la POCHETTE-SURPRISE ne sera pas renouvelée, elle s'évalue partout où elle est affichée; il ne faut donc pas attendre, si l'on veut profiter des chances multiples qu'elle offre à tous. On trouve la Pochette-Surprise, vendue 3 fr., chez les Banquiers, Changeurs, Buralistes, Libraires, etc. Pour recevoir directement, envoyer bon-poste de 3 fr. 20 à M. l'Administrateur de la Pochette-Surprise, 96, rue de Rivoli, Paris. Lettre recommandée 3 fr. 50. Etranger 3 fr. 50, recommandée 3 fr. 75. LES PRIMES SONT DÉLIVRÉES IMMÉDIATEMENT

(SERVICE D'HIVER 1907-1908)

Large railway schedule table with multiple columns for routes: De Paris à Toulouse par Cahors, De Toulouse à Paris par Cahors, De Cahors à Libos, De Libos à Cahors, De Cahors à Capdenac, De Capdenac à Cahors, De Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac, Le Buisson à St-Denis-près-Martel, Toulouse à Capdenac, Brive et Paris, Paris à Brive, Capdenac et Toulouse, De Sarlat à Gourdon, De Gourdon à Sarlat.